AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0355
FR0010417345-FS0176

27 février 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 février 2019, complété par un courrier reçu le 27 février 2019, la société de droit américain Perceptive Advisors, LLC (51 Astor Place, 10th Floor, New York, NY 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2018, par suite d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 442 851 actions DBV TECHNOLOGIES[1] représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et des droits de vote de cette société[2] ; et

- avoir franchi en hausse, le 20 février 2019, par suite d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 508 633 actions DBV TECHNOLOGIES[3] représentant autant de droits de vote, soit 5,002% du capital et des droits de vote de cette société[4].

[1] Dont 1 076 960 actions DBV TECHNOLOGIES sous forme d'*American Depositary Shares* « ADS », chaque ADS donnant droit à la moitié d'une action DBV TECHNOLOGIES.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 30 137 977 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Dont 948 524 actions DBV TECHNOLOGIES sous forme d'*American Depositary Shares* « ADS », chaque ADS donnant droit à la moitié d'une action DBV TECHNOLOGIES.
[4] Sur la base d'un capital composé de 30 157 777 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.